DELIBERATION DU CONSEIL MUNIICPAL DE CHATELLERAULT

DU 25 mars 2010 **n° 33**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude RIQUIN

<u>OBJET</u> : Organisation du 20ème Raid Aventure - Tarifs des inscriptions.

Pour la 20ème édition du Raid aventure, la ville souhaite associer des équipes adultes (mixtes ou non)à la compétition des 10 et 11 avril 2010

Ce sont donc 10 équipes de 4 adultes qui seront intégrées aux 32 équipes composées chacune de 4 jeunes. Le samedi, les épreuves (courses d'orientation, canoë, run & bike, radeau, parcours sportif, tyrolienne, parcours dans les arbres) se dérouleront en partie au lac de la forêt. Le dimanche, les concurrents s'opposeront sur 3 autres épreuves (descente en rappel des tours Vilmouth, parcours aquatique et tir à l'arc) et pourront venir tenter un saut à l'élastique.

Le droit d'inscription par équipe de 4 jeunes est maintenu par rapport à la précédente édition à 52€, soit 13€ par personne.

Il est nécessaire de fixer le droit d'inscription des équipes adultes, pour les deux jours de compétition.

Pour clôturer le 20ème anniversaire du raid aventure, la ville récompensera solennellement les différents vainqueurs, à la salle de l'Angelarde

* * * * *

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

VU le code général des collectivités territoriales , notamment l'article L2121-29,

VU la délibération n° 29 du conseil municipal du 10 février 2004 portant sur le montant des droits d'inscription par équipe de 4 jeunes de 13 à 18 ans,

CONSIDERANT l'intérêt local du Raid aventure et celui d'y associer des adultes.

Le conseil municipal, ayant délibéré décide de fixer le montant des droits d'inscription à 100€ par équipe, soit 25€ par personne.

Le montant de la recette sera imputé sur le compte budgétaire 415/70631/5370

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 30 mars 2010
Publié en mairie le 29 mars 2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault